Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

COMMISSION SCoT
du 03 juillet 2018
Antenne de Nœux-les-Mines

COMPTE RENDU

Monsieur Yves DUPONT, Conseiller Délégué en charge du SCoT souhaite la bienvenue aux membres présents pour cette deuxième commission SCoT.

A. *Propos introductifs*

Monsieur Yves DUPONT rappelle que la Communauté d'Agglomération a délibéré en septembre 2017 pour réviser le SCoT de l'Artois qui avait été approuvé en février 2008 et mis en œuvre à partir de juin de la même année. Ce sont les techniciens de la Communauté d'Agglomération ainsi que ceux de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, dans le cadre du Programme Partenarial Annuel, qui travaillent sur la révision du SCoT de l'Artois. Il rappelle également son souhait d'une participation active des élus, afin qu'ils s'approprient mieux certaines règles notamment lors de la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme. Il est important de débattre en amont. Les groupes de travail thématiques ont été créés en ce sens : Habitat et démographie, Agriculture et consommation foncière, Mobilités et transports, Environnement et ressources, Attractivité, Développement économique – Commerces et Emplois et enfin Hydraulique et risques qui a été ajouté à la demande des élus.

La révision d'un SCoT est une démarche longue avec un diagnostic et des études qui vont venir le compléter comme l'Etat Initial de l'Environnement, l'Evaluation Environnementale ; ensuite quand le diagnostic sera établi, nous devrons travailler sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui est le projet politique du SCoT. Enfin, il nous faudra écrire la déclinaison opérationnelle du PADD et déterminer les orientations générales de l'organisation de l'espace dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

La première commission SCoT a eu lieu en novembre 2017 et la première session des groupes de travail s'est déroulée de fin mars 2018 à mi-juin 2018. Le but de cette deuxième réunion de la commission SCoT est donc de faire la synthèse de ces groupes de travail et d'évoquer le programme du second semestre 2018.

B. Restitution des groupes de travail

Chaque groupe de travail s'est déroulé en trois étapes : le recueil de l'avis des élus sur le territoire du SCoT par le biais de deux ou trois questions, la présentation d'un portrait du territoire afin de mettre en avant certains constats et enfin la priorisation des enjeux retenus par les élus. (CF PPT et Document de synthèse des groupes de travail ci-joints)

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres
C.S. 40548 - 62411 BETHUNE Cedex
Tél. : 03.21.61.50.00 | **Fax :** 03.21.61.35.48 | **E-mail :** contact@bethunebruay.fr
www.bethunebruay.fr

Monsieur Ludovic POKKER de l'Agence d'Urbanisme de l'Artois présente ensuite une animation illustrant, sous forme de puzzle, la cohérence entre les thématiques abordées ainsi que l'impact des enjeux priorisés.

Monsieur Yves DUPONT passe ensuite la parole à l'assemblée en indiquant qu'un document de synthèse des groupes de travail sera remis en fin de séance.

En matière de consommation foncière, Monsieur Maurice LECONTE fait remarquer que ce sont les communes rurales qui vont en souffrir puisque la tendance des ménages est de s'éloigner des centres villes « mais pas trop ». Il précise que l'agglomération est composée de 65 communes rurales et que celles-ci sont également une source d'attractivité pour le territoire.

Monsieur Yves DUPONT indique en effet, que les questions sur la ruralité ont été bien présentes en groupes de travail et que cela s'explique peut-être par la forte participation des élus ruraux. Comme l'a rappelé l'Agence d'Urbanisme de l'Artois, le renforcement des polarités est aussi un enjeu important et le SCoT précédent en faisait déjà mention. Les polarités sont également des centres d'attractivité qui se repèrent dans un territoire plus large que le territoire du SCoT.

Monsieur Maurice LECONTE interroge ensuite sur l'offre commerciale : ne serait-elle pas plus importante que la demande ?

Les différentes études menées sur la question vont dans ce sens et Madame Carole BOGAERT interpelle les élus sur le fait qu'il faudra trouver un équilibre sur l'ensemble du territoire pour qu'à la fois les polarités restent actives et puissent continuer à être attractives ainsi que le maillage de polarités secondaires qui sont des points d'appui pour la population et les services de proximité, et que les territoires ruraux ne meurent pas.

Monsieur Yves DUPONT rappelle que dans l'étude qui a été faite sur le territoire de l'InterSCoT (SCoT de l'Arrageois, SCoT de l'Artois, SCoT de Lens Liévin et Hénin Carvin et SCoT du Grand Douaisis), il est ressorti que le territoire du SCoT de l'Artois est surdoté en offre commerciale. Il faudra donc nous interroger sur le devenir des centres villes, sur le développement de l'offre commerciale, ainsi que sur le risque important de futures friches commerciales.

Madame Emmanuelle LEVEUGLE indique également que l'EPF intervient déjà dans des zones commerciales bâties il y a moins de 20 ans.
Monsieur Yves DUPONT ajoute que l'évolution industrielle fait apparaître des friches à traiter par l'EPF également (par exemple, la Française de mécanique sur la zone du SIZIAF a réduit sa surface de 40 hectares).

Monsieur Gaëtan VERDOUCQ évoque le développement de sa commune (Beuvry) par l'artisanat et le commerce de proximité mais qu'elle a des difficultés à trouver un boucher et demande si les groupes de travail SCoT pourront avoir une réflexion sur ce domaine.

Monsieur Sébastien FOUGNIE rappelle qu'en groupe de travail sur le développement économique, les élus se sont montrés plus que favorables à la réalisation d'un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). Il s'agit d'un document annexé au SCoT, qui permettra de répondre aux questions et d'aller davantage dans le détail.

Monsieur Yves DUPONT précise que ce DAAC permettra aussi d'émettre des avis plus complets lors des Commissions Départementales d'Aménagement Commercial (CDAC).

Monsieur Jean-Pierre SANSEN revient sur l'attractivité et plus précisément sur la santé en s'appuyant sur les constats de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui indique que le territoire est sous équipé en ce domaine et qu'il faut s'en inquiéter.

Monsieur Yves DUPONT ajoute que le territoire est classé 229ème sur 233 au niveau des indicateurs de santé. D'ailleurs le programme du second semestre, prévoit un séminaire de travail pour évoquer cette problématique transversale.

Monsieur Vincent FROGER précise qu'il est nécessaire d'avoir une analyse plus fine et que si on regarde à l'échelle régionale, le territoire est plutôt bien doté en équipements de santé. Le vrai problème serait plutôt au niveau de la médecine de ville qui a tendance à disparaître au vu du vieillissement des médecins. Nous aborderons donc la problématique santé lors d'un prochain séminaire de travail.

Monsieur Pierre MOREAU revient sur l'attractivité du territoire et évoque un indicateur développé par les Etats-Unis, l'Indice de Développement Humain (IDH). Cet indicateur permet de quantifier ce qu'est le développement humain au travers de la formation, la santé et le cadre de vie.
Il explique que sur la formation, le territoire a progressé depuis 1990, par contre sur la santé, le territoire n'est vraiment pas bien placé que ce soit en médecine curative ou en médecine préventive. Concernant le cadre de vie, on vit globalement bien sur le territoire sur le plan culturel, sportif ou environnemental. Cet indicateur mesure en fait l'attractivité du territoire. Le territoire de la Communauté d'agglomération a un IDH de 0,4. Il prend pour point de comparaison le Danemark qui a une population à peu près égale à la Région Hauts-de-France dont l'IDH est de 0,925. Il indique également que la région a établi une carte qui reprend cet indicateur à l'échelle des communes et invite l'assemblée à la consulter. Il insiste sur le fait qu'au niveau international, les entreprises attachent une grande importance à cet indicateur pour s'implanter sur un territoire.

Monsieur Yves DUPONT remercie Monsieur Pierre MOREAU pour cette intervention et convient que le territoire a donc encore des progrès à faire en la matière.

Monsieur Arnaud PICQUE revient sur les territoires ruraux qui selon lui vont être des espaces d'avenir pour le territoire. Selon une étude publiée dans le journal des maires ruraux, la population tend à s'installer à la campagne. Il souhaiterait que le document du SCoT que l'on révise actuellement ne soit pas un frein au développement de ces territoires tout en respectant bien sûr l'agriculture et l'environnement car d'autres documents comme le PPRI ou le futur PLUi vont aussi ajouter des prescriptions à ce niveau. Il ne voudrait pas que le SCoT soit un document de contraintes pour les territoires ruraux. Il termine en remerciant les équipes techniques de l'Agglomération et de l'AULA ainsi que Monsieur DUPONT pour le travail effectué lors des différents groupes de travail ainsi que pour la restitution qui vient d'être réalisée.

Monsieur Yves DUPONT lui confirme que les territoires ruraux seront bien pris en compte dans la révision du SCoT de l'Artois.

Madame Annie ADANCOURT ajoute qu'une analyse sur les besoins sociaux a été commencée par la communauté d'agglomération. Celle-ci traite d'un certain nombre d'éléments concernant les besoins sociaux de la population du territoire, qui ne se limite pas nécessairement aux plus défavorisés, mais qui concerne la population au sens large, où qu'elle soit, dans la plus petite commune comme en centre-ville.

Monsieur Yves DUPONT indique en effet qu'il serait intéressant de pouvoir intégrer cette analyse.
Comme il n'y a pas d'autre intervention d'élus, il propose d'évoquer le programme du second semestre.

Programme du second semestre (octobre à décembre 2018) :

- Réunion des Personnes Publiques Associées et partenaires au projet de SCoT
- Séminaire de travail Santé/SCoT
- Deuxième session des groupes de travail par thématiques animée par l'AULA
- Réunion de la commission SCoT : restitution des travaux des groupes thématiques

L'Agence d'Urbanisme de l'Artois organise également un cycle d'animation sur le « commerce de demain », sous la forme de conférences débats et d'ateliers, de septembre 2018 à avril 2019.

Sans attendre le SCoT, il est déjà possible d'agir pour la mise en cohérence des politiques publiques intégrées. Voici quelques exemples de politiques ou de programmes déjà mis en œuvre :

- Plan de déplacements urbains,
- Programme Local de l'Habitat,
- Actions Cœur de Ville,
- Projet Alimentaire Territorial,
- Plan Climat Air Energie territorial,
- Feuille de route du numérique,
- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain,
- Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier.

Ceci montre que l'agglomération travaille déjà sur certaines orientations stratégiques que l'on retrouve dans le cadre du SCoT. Ce dernier devra participer à poursuivre l'ensemble de ces démarches et leur donner une cohérence à l'échelle de l'ensemble du territoire avec parfois une autre temporalité (le SCoT ayant une portée à environ 20 ans).

Monsieur Yves DUPONT remercie l'ensemble des participants de la commission ainsi que les membres du conseil de développement pour leur participation active aux groupes de travail et à la présente instance. L'ordre du jour étant épuisé, il clôture la séance.

Annexe

Liste des participants

Personnes présentes :

Communauté d'Agglomération :	Yves DUPONT, Conseiller Délégué en Charge du SCoT Gaston DROLEZ, DGS Christophe MASSE, DGA Aménagement de l'Espace Sébastien FOUGNIE, Directeur de l'Urbanisme et des Mobilités Hélène DANEL, Responsable du Service Planification Isabelle DILLY, Assistante Planification/SCoT

Allouagne :	André HENNEBELLE
Annequin :	Yves DUPONT
Annezin :	Daniel DELOMEZ
Auchy-les-Mines	Jean-Louis COURTOIS
Beugin :	Odile LECLERCQ
	Charline CATOUILLARD
Beuvry :	Emmanuelle LEVEUGLE
	Gaëtan VERDOUCQ
Calonne-Ricouart :	Maxime DUJARDIN
Cambrin :	Pascal RENSY
Caucourt :	Danièle PHILIPPE
Drouvin-le-Marais :	Catherine DECOURCELLE
Festubert :	Grégory CAIGNET
Fouquereuil :	Gérard OGIEZ
Gauchin le Gal :	Claude LEMAITRE
Gonnehem :	Laurent POIRE
Haillicourt :	Gérard FOULCAULT
Ham-en-Artois :	Francis HOLBE
Hersin-Coupigny :	Jean-Pierre BEVE
Houchin :	Maurice LECONTE
	Lucien TRINEL
Isbergues :	Micheline DAUTRICHE
Lespesses :	Arnaud PICQUE
Lillers :	Pascal BAROIS
Maisnil les Ruitz :	Gilles DEGRUGILLIERS
Marles-les-Mines :	Marcel COFFRE
Mont Bernenchon :	Jean-Claude MESSIANT
Noyelles-les-Vermelles :	Philippe BOULERT
	Mikael DUBOIS
Rebreuve-Ranchicourt :	Georgette FAIDHERBE

Richebourg :	Hubert SENECHAL
	Guy WAREIN
Robecq :	Jean-Claude GRAVELEINE
Ruitz :	Jean-Pierre SANSEN
	Roland ROGER
	Annie ADANCOURT
Saint-Venant :	Benoit DELBECQUE
Vaudricourt :	Roger VALET
	Yannick BARBIERATO
Vendin-les-Béthune :	Michel BENTEYN
	Christine SABER
Westrehem :	Gilles TAILLY

Agence d'Urbanisme de l'Artois :	Carole BOGAERT
	Alain VANNEUFVILLE
	Vincent FROGER
	Ludovic POKKER
	Robin DECODTS
	Elodie KYDTS

Personnes excusées

Communauté d'Agglomération	Alain WACHEUX
	Nadine LEFEBVRE
	Bernard BLONDEL

Burbure :	René HOCQ
Fouquières-les-Béthune :	Jean-Paul SEULIN
Fresnicourt-le-Dolmen :	Daniel DUQUENOY
Gosnay :	Jean-Luc NICOLE
Guarbecque :	Bénédicte VANCAEYZEELE
Hersin-Coupigny :	Nicolas DESCAMPS
Labeuvrière :	Jean-Louis PENEL
Labourse :	Alain COQUERELLE
Maisnil-les-Ruitz :	Jacques MINIOT
Marles-les-Mines :	Eric EDOUARD
Nœux-les-Mines :	Jacques SWITALSKI
Oblinghem :	Bernard BLONDEL
Robecq :	Hervé DEROUBAIX
Sailly-Labourse :	Alain JOLY
Vaudricourt :	Jean-Luc FLAN